

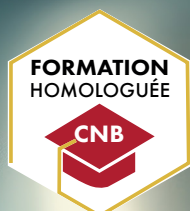
# PANORAMA D'ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

***Arrêt Larzul 3, nouveau régime des nullités et  
stratégies sociétaires, contentieux de la gouvernance,  
action ut singuli, 28<sup>e</sup> régime... :  
tout ce que l'on attend de vous en 2026***

**10 %**

**DE RÉDUCTION HT**

POUR TOUTE INSCRIPTION  
REÇUE AVANT LE 20/04/2026  
(REDUC10)



Une attestation vous sera remise  
validant 7 heures de formation



# Maîtrisez toute l'actualité légale, jurisprudentielle et les nouvelles pratiques 2026 du droit des sociétés

**8h45** Accueil des participants

## **9h00 Gouvernance et contrôle des associés : quelle recomposition des équilibres en 2026 ?**

- Maîtrisez les enseignements de l'arrêt *Larzul 3* : quel nouveau processus de décision mettre en place suivant l'arrêt de la Cour de cassation du 11 février 2026 ?
- Faites le point sur les nouveautés dans les assemblées : création de catégories dans les sociétés, nouvelles obligations de mixité, désignation des administrateurs représentant des salariés actionnaires
- Décret n° 2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales : quels impacts ?
- Abus de majorité et abus de minorité : quelle évolution des critères et de la charge de la preuve ?
- Nouvel abus de pouvoirs au sein du conseil d'administration : quelles conséquences anticiper sur vos pratiques depuis l'arrêt du 26 novembre 2025 de la C. Cass ?
- Article L 145 et expertise de gestion, expertise *in futurum* : quels éléments probatoires ?
- Quel nouvel équilibre des sexes au sein des conseils ?
- Nullité des décisions collectives : vice de procédure vs grief
- Conflits entre pacte d'associés et statuts : quelles nouveautés ?
- Action *ut singuli* et intérêt social
- Vote des conventions réglementées
- Blocage sociétaire et mécanismes de sortie forcée
- Contentieux de la gouvernance lié à l'évaluation :
  - Contentieux de la détermination des actions (prix)
  - Mandataire *ad hoc* et ses missions, couplé avec l'action *ut singuli* en responsabilité : en cas de conflit d'intérêts, la *représentation de la société*
- Révision de la directive sur les droits des actionnaires (SRD2) : anticipez les conséquences



**Jean-Philippe Dom**  
Avocat Associé  
**DOM & ASSOCIÉS**

## **10h00 Responsabilité des dirigeants et devoir de vigilance : vers un renforcement en 2026 ?**

- Faute de gestion et responsabilité pour insuffisance d'actif
- Responsabilité pour soutien abusif ou poursuite d'activité déficitaire
- Devoir de vigilance : quelles nouvelles obligations de reporting ?
- Révocation et indemnité du dirigeant
- Confidentialité du domicile du dirigeant
- Quel impact de la CSRD et du reporting extra financier ?
- Révision de la directive sur les droits des actionnaires (SRD2) : quels nouveaux risques anticiper ?
- Mise en cause pénale des dirigeants (abus de biens sociaux, etc.)



**Loïc Henriot**  
Avocat Associé  
**HENRIOT & ASSOCIÉS**

**11h00** Café-Networking

## **11h15 Maîtrisez toutes les nouveautés 2026 en matière d'opérations sur capital : dilution, exclusion, restructuration**

- Augmentations de capital réservées et suppression du DPS
- Clauses d'exclusion et mécanismes de rachat forcé
- Distribution des résultats : qu'est-ce qu'on distribue et comment ? Distribution de réserve
- BSA, management packages et requalification fiscale
- Actions de préférence : gouvernance et droits financiers
- Apports partiels d'actif et scissions
- Réduction de capital motivée par des pertes vs non motivée par des pertes
- Garantie d'actif et de passif : quelle actualité contentieuse ?
- Contrôle des investissements étrangers en France
- 28<sup>e</sup> régime : société européenne
- ORNANES



**Charles-Emmanuel Prieur**  
Avocat Associé  
**UGGC AVOCATS**

**13h00** Déjeuner

## **14h30 Nouveau régime des nullités en droit des sociétés**

- Application dans le temps de la réforme : une source d'incertitudes et d'opportunités contentieuses
- Les causes de nullité : le nouveau domaine
- Quel domaine exact des nullités des décisions sociales ?
- La notion d'« actes et délibérations » remplacée par celle de « décisions sociales », quelles conséquences ?
- La notion de « dispositions impératives du droit des sociétés »
- *Quid* de la violation de l'intérêt social ?
- Le prononcé de la nullité : le nouveau « triple test »
- Le périmètre du triple test
- Le contrôle du grief du demandeur : la démonstration du préjudice causé par l'irrégularité à la charge du demandeur, quels impacts ?
- Quel contrôle de l'influence de l'irrégularité sur le sens de la décision sociale ?
- Contrôle de proportionnalité : quelle balance le juge opère-t-il entre les conséquences de l'irrégularité et celles de l'annulation ?
- Quels effets du nouveau régime de nullités ?
- Quel nouvel encadrement des effets de la nullité afin de prévenir les risques liés aux nullités dites « en cascade » ? Vers la fin des nullités automatiques des décisions subséquentes aux irrégularités liées à la désignation ou à la composition d'un organe social ?
- Quelle nouvelle faculté pour le juge de différer dans le temps les effets de la nullité ?
- Quel nouveau délai de prescription de l'action en nullité ?



**Thibaut Duchesne**  
Professeur agrégé des facultés de droit  
**UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3**

## PROGRAMME | JEUDI 2 JUILLET 2026

### 15h30 Intégrez toutes les conséquences pour les SAS

- Quel nouveau principe général d'exclusion de nullité pour violation des statuts ?
- Nouvelle faculté de prévoir dans les statuts des SAS les cas de nullité des décisions sociales prises en violation des règles établies : un piège ou une opportunité ? Avec quels effets ?
- Sur quel fondement s'exercera alors l'action en nullité ?
- Le nouveau régime spécial des sociétés par actions
- Quelles règles spécifiques pour les sociétés par actions ?
- Quel nouveau régime de nullités relatives pour les opérations sur le capital social, les augmentations de capital ?
- Quelles modifications pour les opérations de restructuration ?



#### Thibaut Duchesne

Professeur agrégé des facultés de droit

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

16h30 Café Networking

### 16h45 Quels sont les impacts prévisibles de la réforme des nullités sur les stratégies contentieuses en droit des sociétés ?

- Les "décisions sociales" visées par le nouveau texte : extension ou restriction du champ d'application des nullités en droit des sociétés ?
- La logique du texte, qui ouvre les cas de nullité et restreint les conditions de leur prononcé, est-elle de nature à limiter les contentieux ou au contraire à les multiplier ?
- Le rôle central octroyé au juge
- L'action en référé aux fins de suspension des effets d'une décision sociale : une procédure désormais incontournable
- Études de cas : assemblées générales (convocation, tenue, abus de majorité / minorité / égalité, etc.), manquements aux statuts d'une SAS, augmentations de capital, etc.
- Pour conclure : la limitation des nullités est-elle nécessairement source de sécurité juridique au bénéfice des actionnaires majoritaires ? Contre-exemples



#### Jérémie Fierville

Avocat Associé

SIGNATURE LITIGATION

17h30 Clôture de la journée

## POUR QUI ?

- Directeurs juridiques et leurs collaborateurs
- Juristes d'entreprise, juristes corporate, juristes en droit des sociétés, juristes de banque
- Administrateurs de sociétés
- Directeurs fusions et acquisitions
- Directeurs des financements d'acquisition
- Directeurs des opérations financières
- Directeurs financiers, Commissaires aux comptes, experts-comptables
- Banquiers, investisseurs, Actionnaires
- Avocats, consultants, conseils

## POURQUOI ?

- Maîtrisez toutes les conséquences du **nouveau régime des nullités en droit des sociétés pour l'intégrer dans vos stratégies sociétaires** : entre incertitudes sur l'application dans le temps de la réforme, nouveau domaine des causes de nullité, « triple test », nouveaux effets de ce régime...
- **Anticipez dans vos SAS la nouvelle faculté de prévoir dans les statuts les cas de nullité des décisions sociales** prises en violation des règles établies. Piège ou opportunité ? Avec quels effets ?
- Cerner les **impacts prévisibles de la réforme des nullités sur les stratégies contentieuses** en droit des sociétés
- **Gouvernance et contrôle des associés** : quelle recomposition des équilibres en 2026 ?
- **Responsabilité des dirigeants et devoir de vigilance** : vers un renforcement en 2026 ?
- Maîtrisez toutes les **nouveautés 2026 en matière d'opérations sur capital : dilution, exclusion, restructuration**

## COMMENT ?

- Une **documentation détaillée** est remise aux participants afin de leur faciliter l'assimilation des connaissances et leur permettre de disposer d'un outil de travail
- Des exposés techniques et pratiques sont assurés par des **professeurs et avocats spécialisés en droit des sociétés**
- **Des échanges** entre les intervenants et les participants sont prévus à l'issue de chaque exposé



## VOS PROCHAINES CONFÉRENCES

- **Levés de fonds** | 15 oct. 2026
- **Négociations commerciales** | 13 oct. 2026
- **Responsabilité des dirigeants** | 5 nov. 2026
- **Conventions intra-groupe** | 26 nov. 2026

**POUR VOUS INSCRIRE  
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site [www.efe.fr](http://www.efe.fr)



Vous recevez cette information de la part de EFE.  
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part d'EFE :  
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou [correctionbdd@abilways.com](mailto:correctionbdd@abilways.com).

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

## INFORMATIONS PRATIQUES

### DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

**Judi 2 juiilet 2026**

**Paris ou à distance**

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation  
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris  
[serviceclient@abilways.com](mailto:serviceclient@abilways.com) - [www.efe.fr](http://www.efe.fr)  
Tél. : 01 85 53 27 11

### RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Johanne Coutier

Tél. : 06 62 77 35 06 • [jcoutier@efe.fr](mailto:jcoutier@efe.fr)

### PARTICIPATION (TVA 20 %)

**1 095 € HT**

**10 % HT de réduction pour toute inscription avant le  
20/04/2026 (code REDUC10)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

les acteurs de  
la compétence

Membre de la Fédération  
Les acteurs de la Compétence

